

Conditions générales et FAQs formation en ligne



Qui peut s'inscrire à un cours INTRAC ?

Nos cours sont principalement destinés aux personnes travaillant (ou souhaitant travailler) dans la société civile, le développement international et l'aide humanitaire. Nous accueillons un public international, tout en profitant des expériences multiculturelles du groupe.

Nous sommes contre toute forme de discrimination, nous prenons toutes les décisions concernant les admissions de participant(e)s uniquement sur la base de leur probabilité de bénéficier ou non du cours sélectionné. Si vos objectifs d'apprentissage ne correspondent pas aux objectifs du cours, ou si vous n'avez pas le niveau d'expérience requis, nous vous contacterons pour clarifier et, le cas échéant, proposer des solutions alternatives plus susceptibles de répondre à vos besoins. Nous n'utiliserons jamais les données personnelles (telles que les handicaps, le sexe, la nationalité) pour décider des admissions aux cours ; cependant, nous pouvons avoir besoin de collecter ce type d'informations afin de prendre les dispositions d'accessibilité nécessaires à l'avance, et/ou à des fins de suivi et d'évaluation.

Comment s'inscrire à un cours INTRAC ?

La première étape consiste à remplir le formulaire de candidature en ligne avant la date limite indiquée sur le site. **Nous encourageons fortement les candidatures précoces**, à la fois pour laisser suffisamment de temps pour la sélection et les paiements (voir ci-dessous), et pour maximiser vos chances d'obtenir une place sur le cours. En effet, nous évaluons les candidatures sur une base continue, et nous nous réservons le droit de fermer les candidatures avant la date limite indiquée alors qu'un cours est complet.

Veillez fournir autant de détails que possible dans votre candidature, afin de nous permettre de prendre une décision éclairée quant à votre aptitude à suivre le cours. Ce processus de sélection peut prendre de quelques jours à quelques semaines, surtout si nous devons faire un suivi pour obtenir des éclaircissements supplémentaires.

Si nous pensons que le cours choisi répondra à vos besoins, nous vous réserverons provisoirement une place sur le cours et vous enverrons par e-mail les informations pertinentes pour finaliser la réservation. Votre place sur le cours sera confirmée lorsque nous recevrons le paiement des frais de cours. Si vous n'effectuez pas le paiement dans le délai imparti, nous nous réservons le droit de suspendre votre inscription et/ou d'attribuer votre place à quelqu'un d'autre si nous avons une liste d'attente.

Avant le début du cours, nous vous communiquerons les informations de connexion et toute information pertinente avant le cours.

Qu'est-ce qui est inclus dans les frais de formation ?

Les frais incluent l'accès aux sessions en direct et à la plateforme d'apprentissage en ligne d'INTRAC. C'est là que tous les supports de formation, les enregistrements de sessions en direct ainsi que d'autres ressources d'apprentissage sont mis à disposition. Une séance de coaching de 50 minutes avec le formateur est également incluse dans les tarifs. Pour plus de détails sur les frais de formation, veuillez consulter les pages des cours individuels.

Existe-t-il des réductions ou des bourses ?

BOURSE D'ACCÈS À LA FORMATION : INTRAC offre un nombre limité de bourses aux participants travaillant pour de petites organisations de la société civile dans certains pays. Les participants éligibles peuvent assister à nos cours en payant 50 £ en tant que frais administratif. Pour être éligible, vous devez répondre aux critères suivants :

- Vous faites partie du personnel d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif, y compris des entreprises sociales, travaillant pour soutenir les communautés dans les pays du Sud.
- Votre organisation est basée dans l'un des pays répertoriés comme bénéficiaires d'APD établie par le CAD (voir tableau). Cependant, nous donnerons la priorité aux candidatures provenant des "pays les moins avancés" (PMA).
- Le revenu annuel de votre organisation est inférieur à 1 million de livres sterling brut au cours du dernier exercice (ou l'équivalent dans d'autres devises).

Pour postuler à notre bourse d'accès à la formation, veuillez l'indiquer dans le formulaire de candidature et télécharger les pièces justificatives requises lorsque vous y êtes invité pendant le processus de candidature. Nous vous informerons par e-mail du résultat de votre candidature et, le cas échéant, de la manière de confirmer votre place.

Après avoir terminé avec succès notre cours en tant que boursier d'accès à la formation, nous aimerions que vous nous disiez dans un court article comment la formation a eu un impact sur vous et votre organisation.

ANCIENS PARTICIPANTS : Si vous avez suivi un cours INTRAC, vous bénéficierez d'une réduction sur votre prochaine réservation. Nous émettrons un bon avec un code de réduction, que vous pourrez également transférer à une autre personne. Offre soumise à conditions.

ORGANISATIONS : Si plusieurs personnes de votre organisation souhaitent réserver une place pour le même cours ou des cours différents, veuillez contacter training@intrac.org pour discuter de nos options de réservation de groupe.

Annulations et remboursements

Nous comprenons qu'en raison de circonstances imprévues, des participant(e)s puissent ne pas être en mesure d'assister au cours de formation qu'ils/elles ont réservé. Une notification écrite à training@intrac.org est nécessaire pour annuler une place, et des remboursements peuvent être possibles en fonction de la période de préavis donnée :

- 30 jours et plus : Remboursement intégral, moins les éventuels frais de virement bancaire
- 29 jours à 1 jour avant la date de début du cours : remboursement de 50 %, moins les éventuels frais de virement bancaire
- À ou après la date de début du cours/défaut de participation : aucun remboursement

Nous n'offrons pas de remboursement pour ne pas avoir participé à une ou plusieurs sessions en direct, ou pour avoir déconnecté suite à des problèmes techniques. Bien que nous encourageons la participation en direct, toutes les sessions sont enregistrées pour permettre aux participant(e)s de se rattraper ultérieurement.

INTRAC se réserve le droit d'annuler ou de reporter un cours jusqu'à 2 semaines avant la date de début. Dans ces cas, les participants se verront proposer des dates alternatives, un avoir ou un remboursement complet. Dans le cas peu probable où un cours doit être annulé moins de 2 semaines avant la date de début pour cause de force majeure (guerre, troubles civils, incendie, inondation, action d'un gouvernement, maladie d'un formateur ou tout événement échappant au contrôle raisonnable d'INTRAC), vous serez rapidement informé(e)s des solutions alternatives.

Vais-je obtenir un certificat à la fin du cours?

Oui, vous recevrez un certificat à la fin du cours à condition que vous ayez satisfait à toutes les exigences de présence et/ou d'achèvement.

Quel accompagnement est disponible après la formation ?

La plateforme de cours restera ouverte pendant 3 mois après la fin du cours. Certaines des ressources de formation peuvent également être téléchargées pour une utilisation future.

Si vous pensez que vous ou votre organisation/équipe bénéficieriez d'un soutien supplémentaire d'INTRAC, veuillez contacter training@intrac.org pour explorer la possibilité d'obtenir une formation supplémentaire sur mesure (soit une formation de groupe, soit des packages de mentorat individuel) ou accéder à nos services de conseils.

Que fait INTRAC avec mes données personnelles ?

INTRAC s'engage à garantir la protection de votre vie privée. Nous collecterons des informations personnelles auprès de vous lorsque vous remplirez une demande en ligne sécurisée pour participer à un INTRAC. Nous collectons uniquement les informations dont nous avons besoin pour : évaluer et traiter votre candidature ; prendre toutes les dispositions pratiques (si nécessaire) ; entreprendre un mentorat après le cours; et à des fins de suivi et d'évaluation.

Nous conserverons vos informations personnelles en toute sécurité aussi longtemps que nécessaire pour remplir les obligations contractuelles envers vous ou les exigences légales en tant qu'organisation. Nous conserverons votre nom, le cours que vous avez suivi et les dates des cours pendant 25 ans afin de vérifier votre présence et/ou de vous fournir un certificat de remplacement. Veuillez contacter info@intrac.org si vous ne souhaitez pas que nous gardions votre nom dans nos dossiers ; si vous souhaitez voir une copie de notre politique de conservation des données ; ou si vous avez toute autre question concernant les données que nous détenons sur vous.

Toutes les informations que vous soumettez dans la demande de formation seront accessibles aux personnes suivantes :

- Les membres de l'équipe de formation INTRAC et les formateurs du cours (y compris les consultants externes) pour évaluer votre aptitude au cours, vous tenir informé des tâches à venir et des échéances, pour effectuer un mentorat après le cours, ainsi que le suivi et l'évaluation
- Corient (société comptable externe) pour établir les factures et confirmer le statut de paiement

Nous ne vendrons jamais vos informations. Nous ne partagerons pas vos informations au-delà de ce qui précède, sauf si la loi l'exige ou en relation avec des processus financiers.

Nous n'utiliserons vos coordonnées personnelles que pour vous contacter au sujet de votre inscription au cours et/ou de votre paiement et/ou des modalités pratiques pour suivre et terminer le cours. Nous ne vous inscrirons jamais à des listes de diffusion à moins que vous ne nous l'ayez explicitement demandé.

Comment puis-je déposer une plainte ?

Chez INTRAC, nous nous efforçons de fournir une formation de haute qualité ; cependant, nous comprenons que parfois quelqu'un peut être mécontent du service fourni. Pendant toute la durée des cours de formation INTRAC, les participant(e)s au cours ont la possibilité de donner leur avis sur des questions concernant l'enseignement et l'apprentissage (formateur du cours et contenu du cours) et non pédagogiques (par exemple, la technologie ou le soutien administratif), telles que la fin de session ou enquêtes de fin de cours. À tout moment pendant ou après un cours, vous pouvez également déposer une plainte officielle en envoyant un e-mail à l'équipe de formation INTRAC (training@intrac.org).

NB : Si le problème que vous souhaitez signaler relève de préoccupations de protection (suspectées ou confirmées) telles que l'abus ou l'exploitation, veuillez-vous référer à la section de sauvegarde ci-dessous.

INTRAC vise à résoudre les plaintes de manière informelle et rapide entre les parties concernées en prenant des mesures immédiates lorsque cela est possible. Si cela n'est pas possible, nous communiquerons après le cours pour résoudre le problème de manière satisfaisante. Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont votre plainte a été traitée, vous pouvez faire remonter le problème au Directeur du conseil, de l'impact et de l'influence.

Politique de sauvegarde

INTRAC, ses administrateurs et son personnel (tous les employés rémunérés, les consultants sous contrat et les bénévoles) ont un devoir collectif et individuel de diligence pour promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être, et pour protéger contre tout préjudice, les personnes impliquées dans ses activités (y compris, mais sans s'y limiter, formation). INTRAC ne recrutera pas sciemment du personnel pour un rôle s'il/elle présente un risque de sauvegarde inacceptable.

Les services de formation INTRAC sont destinés à un public d'adultes qui décident de suivre des cours au profit de leur propre carrière professionnelle et des organisations qu'ils représentent. Bien que les problèmes les plus probables au cours de la formation en ligne puissent concerner les apprenants perturbant une conversation de groupe ou offensant par inadvertance les autres, il n'est pas possible d'exclure la possibilité que des incidents de protection puissent se produire.

Vous pouvez faire part d'une préoccupation ou signaler un incident à INTRAC concernant quelque chose que vous avez vécu ou dont vous avez été témoin en relation avec un cours INTRAC en envoyant un e-mail au responsable de la protection d'INTRAC à l'adresse whistleblowing@intrac.org

Ne défiez pas ouvertement l'agresseur (suspect) ou ne tentez pas d'enquête : fournissez simplement autant d'informations que vous avez dans votre rapport à l'agent de sauvegarde.

Suite à un rapport d'incident, une conférence de cas sera convoquée dans les 72 heures. La confidentialité sera maintenue tout au long du processus par tout le personnel et les témoins. L'agent de protection devra se conformer à toutes les obligations légales, réglementaires et contractuelles de signaler les cas suspects d'abus. La personne soulevant le problème sera informée par e-mail du résultat de cette procédure et aura la possibilité de faire appel.

Si une allégation est faite contre vous, vous en serez immédiatement informé et invité à créer un dossier signé et daté des détails tels que vous les connaissez. S'il s'avère qu'une faute a eu lieu, vous pouvez recevoir un avertissement écrit ou être immédiatement retiré du cours en cas de faute grave/répétée (auquel cas vous n'aurez pas droit à un remboursement). **Vous pouvez faire appel dans un délai d'une semaine après avoir été informé du résultat.**